

# BULLETIN DE RECHERCHES

---

N° 250

Septembre 1986

## L'établissement Melanson: un site agricole acadien (vers 1664-1755)

Andrée Crépeau et Brenda Dunn

### Introduction

Au cours de l'été 1984, Environnement Canada – Parcs et le Nova Scotia Museum ont entrepris un projet conjoint visant à prouver, sur le plan archéologique, l'existence d'établissements acadiens le long de la rivière Annapolis en Nouvelle-Écosse. L'équipe du musée, sous la direction de David Christianson, a fait des relevés dans le secteur pour localiser les sites potentiels. Un relevé préliminaire et des fouilles avaient été faits à Belleisle, un autre site en bordure de la rivière Annapolis, et ils révélèrent qu'on ne connaissait pas toute l'étendue des ressources archéologiques acadiennes; des recherches s'imposaient d'urgence en raison des pressions exercées par l'agriculture et la mise en valeur des terrains en cause<sup>1</sup>.

L'équipe des Parcs dirigée par Andrée Crépeau, archéologue de la forteresse de Louisbourg, a sondé quatre vestiges identifiés par Christianson. Des objets datant de l'occupation acadienne ont été découverts dans seulement deux de ces vestiges et ces mêmes deux vestiges constituent une partie de ce qu'il est convenu d'appeler l'établissement Melanson. La richesse des premières découvertes a incité les chercheurs à poursuivre leurs fouilles. En outre, Brenda Dunn, historienne du bureau régional de l'Atlantique, a entrepris de dépouiller les documents historiques pour y trouver des renseignements sur l'endroit et ses habitants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Notre objectif global est de mesurer l'ampleur et la nature du site.

L'établissement Melanson est situé sur la rive nord de la rivière Annapolis, à 6,5 kilomètres de la ville d'Annapolis Royal (anciennement et ci-après Port-Royal) en Nouvelle-Écosse (voir fig. 1). Comme de nombreux établissements acadiens, il est situé sur une pointe élevée, au bord du bas plateau surplombant un marais salant et la rivière. À l'est, s'étend le grand marais de Saint-Charles, drainé et doté de digues pour permettre la culture. À l'ouest, il y a un autre marais au-delà duquel se trouvait le site de l'Habitation de Monts, construite en 1605 et détruite en 1613. Pendant près d'un siècle, jusqu'à la déportation des Acadiens en 1755, l'établissement fut le lieu de résidence de Charles Melanson et Marie Dugas, de leurs descendants et de leurs associés.

Ce bulletin de recherches veut fournir un aperçu de l'histoire de l'établissement Melanson et résumer les premières découvertes faites au cours de récentes fouilles archéologiques. Un rapport plus détaillé sera publié dès que les fouilles auront été complétées.

### Histoire

Charles Melanson arriva en Acadie vers l'âge de 14 ans en compagnie de ses parents, après avoir quitté l'Angleterre en 1657. Son père était Pierre Laverdure, un Huguenot qui avait quitté la France pour l'Angleterre avant 1632; sa mère,



Environnement  
Canada

Environnement  
Canada

Parks

Parcs

This publication is available in English.

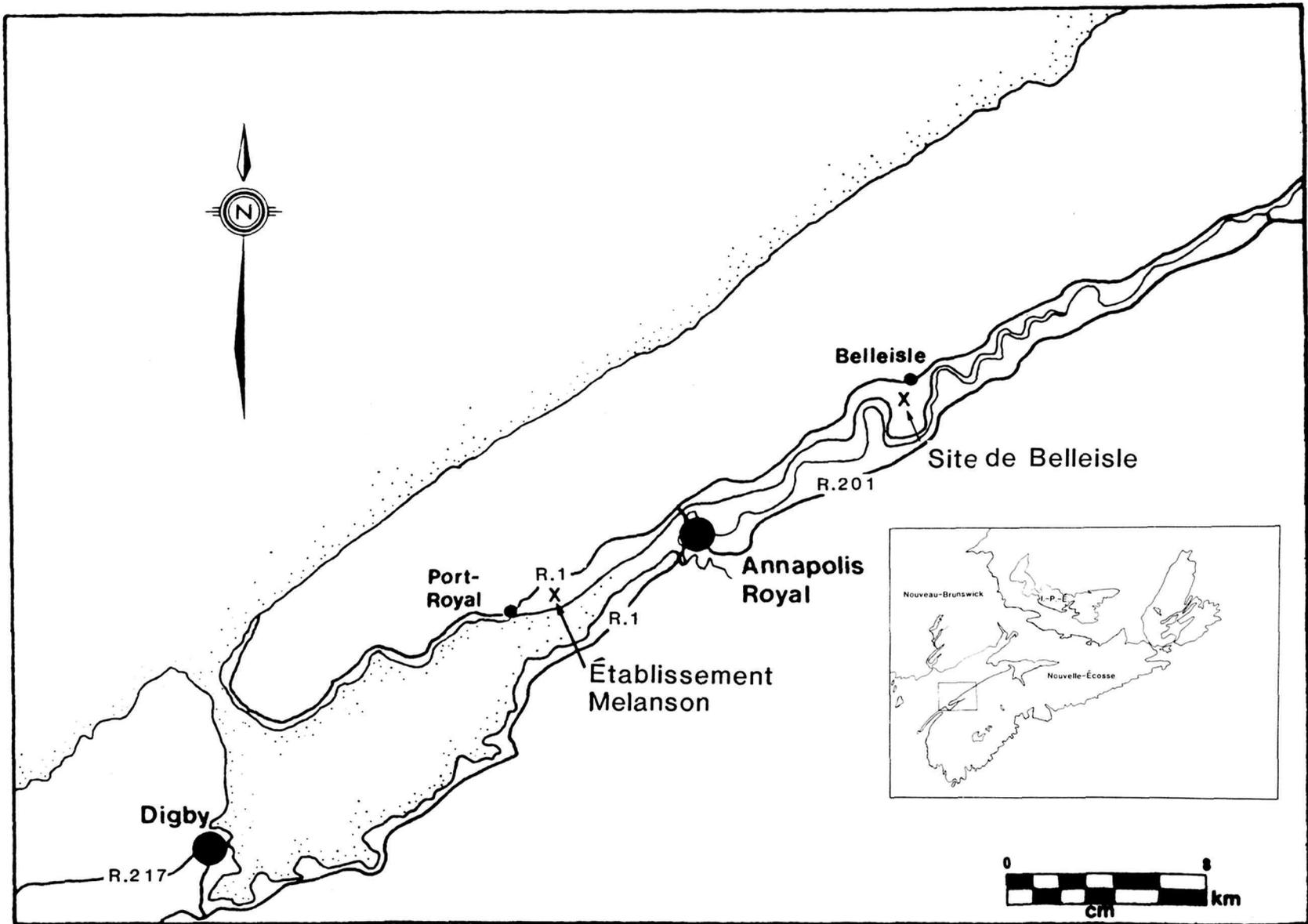
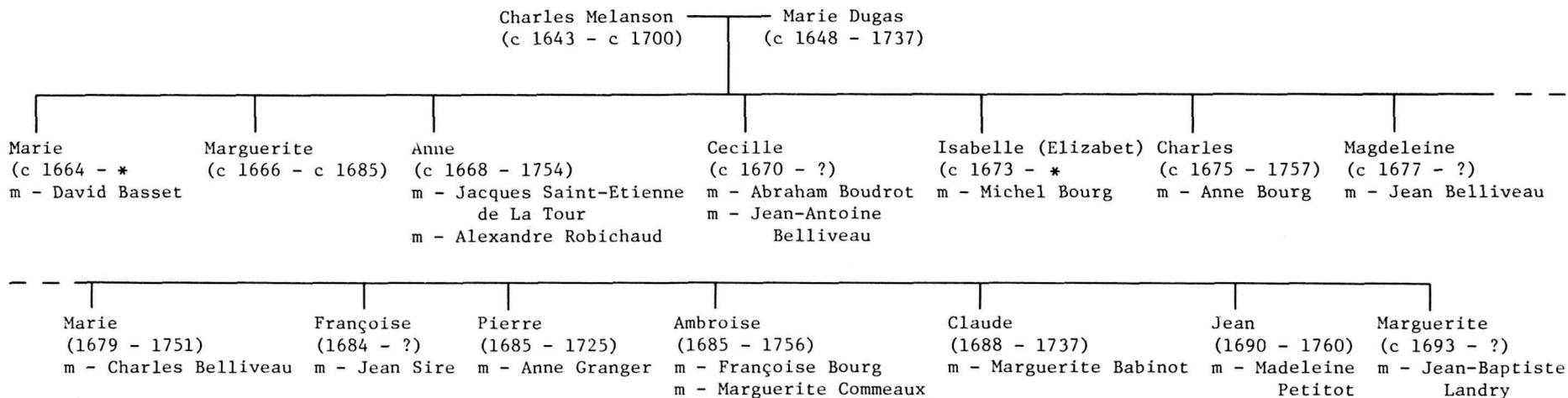


Figure 1. Carte (1986) du bas de la rivière Annapolis et de son bassin.



3

\* recherche en cours

Tableau 1

prénommée Priscilla, était anglaise<sup>2</sup>. La famille qui comptait au moins deux autres enfants, Pierre et John, quitta l'Angleterre à bord du Satisfaction, avec Thomas Temple, le nouveau gouverneur anglais d'Acadie. On croit que la famille s'est d'abord établie sur les bords de la rivière Saint-Jean. En 1667, lorsque l'Acadie fut restituée à la France par le traité de Breda, les parents de Charles et son frère John déménagèrent à Boston. Charles et Pierre demeurèrent en Acadie où ils avaient fondé leurs familles.

Charles Melanson avait abjuré le protestantisme en 1664 et avait épousé Marie Dugas, fille d'Abraham Dugas, armurier de Port-Royal, et de Marguerite Doucet. Après le mariage, le jeune couple s'établit probablement sur la terre que nous appelons maintenant l'établissement Melanson, dans la région de Port-Royal. Bien qu'on n'ait trouvé aucune concession, un document britannique de 1734 stipule que cette terre avait été donnée à l'origine à Charles Melanson et à "l'honnête" Marie Dugas<sup>3</sup>.

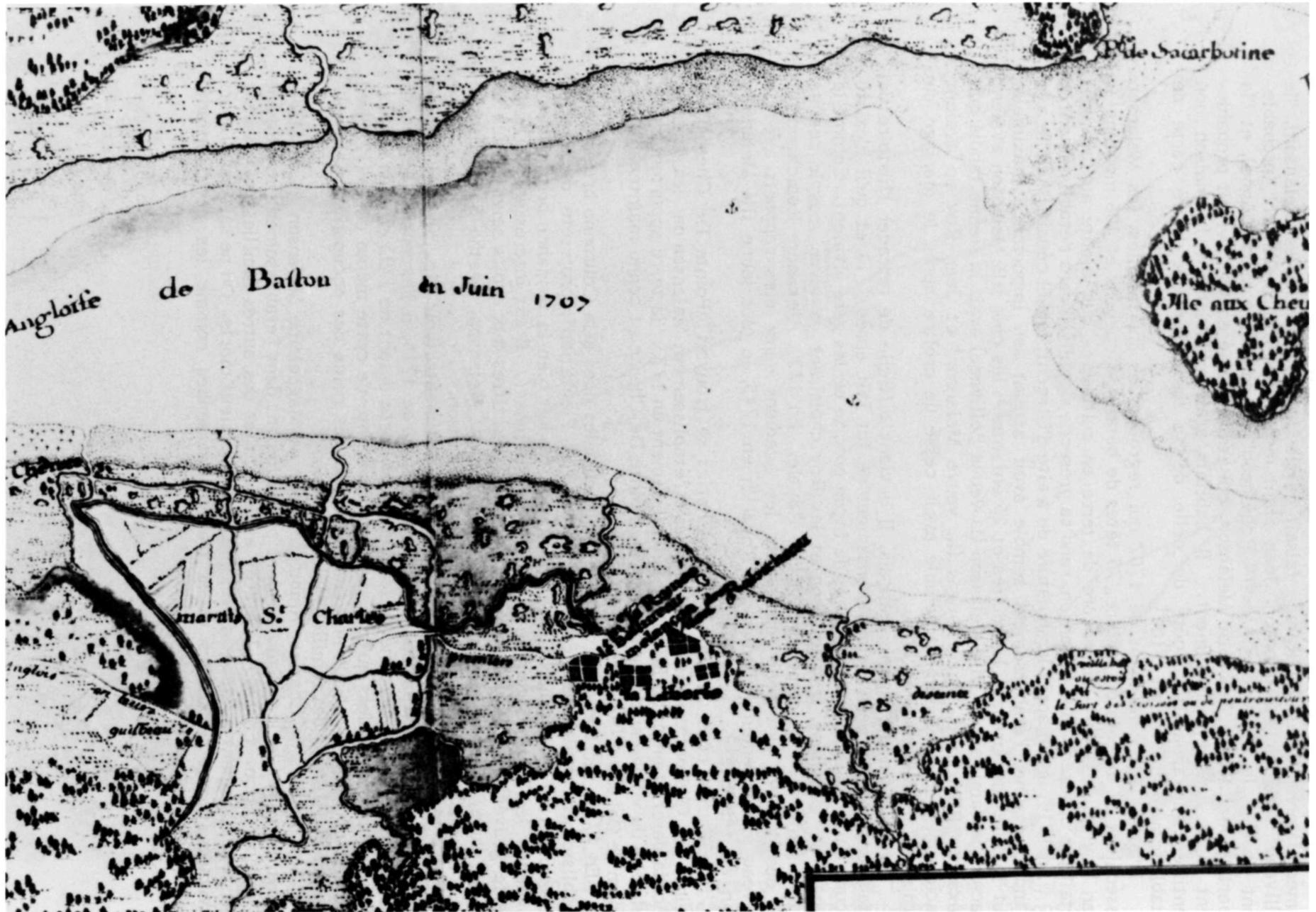
En 1671, après sept ans de mariage, les Melanson étaient les principaux propriétaires terriens de Port-Royal. Le premier recensement en Acadie, fait cette même année, indiquait que Charles Melanson et Marie Dugas étaient propriétaires de vingt arpents de terre arable<sup>4</sup>. Ces arpents n'étaient pas tous cultivés puisque le recensement suivant, en 1686, indiquait que seuls six arpents de leur terre étaient en culture<sup>5</sup>. En 1671, ils possédaient quarante têtes de bétail et six moutons. Charles était qualifié de "laboureur". La famille comptait alors quatre petites filles.

Charles Melanson et Marie Dugas eurent neuf filles et cinq garçons en tout, entre 1664 et 1693 environ (tableau 1). L'aînée, Marie, fut élevée à Boston par sa grand-mère, ce qui raffermir les liens de Charles Melanson avec cette colonie<sup>6</sup>. Huit autres enfants fondèrent des familles dans l'établissement et un bon nombre y vécurent toute leur vie. Deux filles s'établirent ailleurs dans la région de Port-Royal, deux autres à Beaubassin et il semble qu'une dernière soit morte.

Vers la fin des années 1690, l'établissement Melanson semblait compter quatre familles. Cecille Melanson fut peut-être la première à former un nouveau ménage dans la communauté familiale en se mariant à Abraham Boudrot, un Acadien, capitaine de navire et négociant vers la fin des années 1680. Une autre fille, Anne, quitta Cap Sable pour Port-Royal avec ses enfants après la mort de son mari, Jacques Saint-Étienne de La Tour. On croit que Anne était accompagnée à son retour de Jean Roy dit La Liberté et de sa femme indienne, Marie Auboiss<sup>7</sup>. Le recensement de 1698 regroupe pour la première fois ces trois familles avec celle de Charles Melanson et de Marie Dugas<sup>8</sup>. À cette époque, les parents Melanson étaient encore d'importants propriétaires terriens à Port-Royal avec leurs 35 arpents de terre et l'un des plus grands vergers (76 arbres). Abraham Boudrot et Cecille Melanson étaient propriétaires de trois arpents tandis que les deux autres familles nouvellement arrivées n'en possédaient aucun. Le bétail appartenant aux quatre familles comptait 39 têtes, 23 moutons et 19 cochons. Il y avait en tout 21 enfants, dont sept à Charles Melanson.

Une série de décès et de mariages modifièrent la composition de l'établissement pendant la décennie suivante. Charles Melanson mourut vers 1700 et Marie Dugas lui survécut de presque quarante ans, jusqu'en 1737, quand elle mourut vers l'âge de 91 ans<sup>9</sup>. À la mort d'Abraham Boudrot, sa veuve se remaria et il semble qu'elle quitta l'établissement. Anne Melanson, la veuve La Tour, demeura à l'établissement et se remaria à Alexandre Robichaud avec qui elle fonda une deuxième famille. Une autre fille, Magdeleine, épousa Jean Belliveau et s'établit également dans la communauté familiale où elle demeura avec ses enfants après la mort de son mari survenue au cours de l'assaut par les Britanniques du fort de Port-Royal en 1707<sup>10</sup>. Charles et Ambroise semblent avoir été les premiers fils Melanson à se marier et à s'installer avec leurs épouses dans le prospère établissement familial sur la rive nord de la rivière Annapolis.

Les cinq familles de l'établissement Melanson et leurs potagers figurent sur une carte de 1708 qui, pour la première fois, démontre de façon évidente qui vivait dans



**Figure 2.** Cinq ménages de l'établissement Melanson illustrés par l'ingénieur Pierre-Paul Delabat en 1708, en même temps que des détails sur l'attaque de juin 1707. De l'autre côté du marais de Saint-Charles se trouve "Pointe aux Chesnes", nom parfois donné à l'établissement sous le régime anglais. (Archives publiques Canada, C-50257.)

l'établissement (voir fig. 2). Les familles sont identifiées comme suit: "me La Ramée" (Marie Dugas, La Ramée faisait partie du nom de Charles Melanson), "le Belliveau" (Magdeleine Melanson, Jean étant mort en 1707), "melancon" (probablement Charles, le fils aîné), "Alex<sup>dre</sup> Robicheau" (le deuxième mari d'Anne), et "la Liberté" (Jean Roy). Ambroise Melanson, qui s'était marié en 1705, vivait probablement aussi dans l'établissement. Il habitait vraisemblablement la maison non identifiée qui apparaît à côté de celle de sa mère sur une autre carte de l'établissement dressée en 1710<sup>11</sup>.

D'après le recensement de 1707 qui regroupe les six familles, les Melanson possédaient 17 arpents en culture, 75 têtes de bétail, 48 cochons et 106 moutons<sup>12</sup>. Jean Roy ne possédait pas encore de terre en culture ce qui, ajouté au fait qu'il n'était pas apparenté aux Melanson, rend sa présence singulière dans l'établissement.

En 1714, un an après la signature du traité d'Utrecht, lequel cédait l'Acadie à la Grande-Bretagne, l'établissement semble avoir atteint son importance maximale, neuf familles comprenant 16 adultes et 25 enfants<sup>13</sup>: les cinq fils Melanson avaient chacun une famille, une fille Melanson (la veuve Belliveau) avait la sienne tandis que Alexandre Robichaud, Marie Dugas (la veuve Melanson) et Jean Roy en avaient chacun une. L'établissement semble avoir cessé de croître après le mariage du dernier enfant Melanson en 1714.

Avec la fin du régime français, il devient difficile de retracer l'histoire de l'établissement parce qu'aucun recensement ne fut fait après 1714 et qu'il n'existe aucune carte ni document indiquant de façon précise où les gens vivaient. Comme la plupart des Acadiens, les Melanson et les Roy choisirent de vivre sous le régime anglais plutôt que de déménager à l'île Royale. En 1720, Alexandre Robichaud fut l'un des députés élus pour représenter les Acadiens dans leurs rapports avec le nouveau gouvernement à Annapolis Royal<sup>14</sup>; en 1745, le plus jeune fils Melanson, Jean, était député<sup>15</sup>.

De l'autre côté du marais Saint-Charles se trouvait "Pointe De Chesne" ou "Pointe aux Chesnes", noms parfois donnés à l'établissement Melanson par les Anglais. Voici la description qu'on faisait de l'établissement en 1733: "la terre appartenant aux Melanson du village anciennement appelé Pointe De Chesne et connu maintenant sous le nom de Oaktown"<sup>16</sup>. Traduction

En 1734, sur une liste de rentes seigneuriales dues à la Couronne britannique, l'établissement était désigné comme la "No. 21 Plantation", propriété de Charles Melanson et de ses frères. Cette appellation traduit bien la tendance britannique à privilégier les hommes comme propriétaires terriens<sup>17</sup>. Il est intéressant de noter que le gouvernement britannique avait acquis des titres aux droits seigneuriaux en Acadie d'une ancienne résidente de l'établissement Melanson, Agathe Saint-Étienne de La Tour, issue du premier mariage d'Anne Melanson.

En 1725, l'établissement comptait huit bâtiments (voir fig. 3). Ils étaient probablement occupés par les mêmes familles qu'en 1714, à l'exception de Claude Melanson qui s'était rapproché du fort. Sur une carte datant de 1733 environ on peut voir sept bâtiments alors qu'une édition plus récente de cette même carte (1753) en révèle six ou sept<sup>18</sup>. Nous ne connaissons pas les noms des occupants, mais nous supposons qu'il s'agit des familles Melanson et Roy.

Les familles de Charles, Ambroise, Jean et Magdeleine Melanson et de Marie Auboïs, la veuve de Jean Roy, vivaient probablement dans l'établissement au moment de la déportation. En 1755, Jean Roy et les adultes des autres familles qui vivaient dans l'établissement au début du régime anglais étaient morts. On ne sait pas si leurs survivants furent relocalisés ou si d'autres personnes comme les petits-enfants Melanson se joignirent à l'établissement familial.

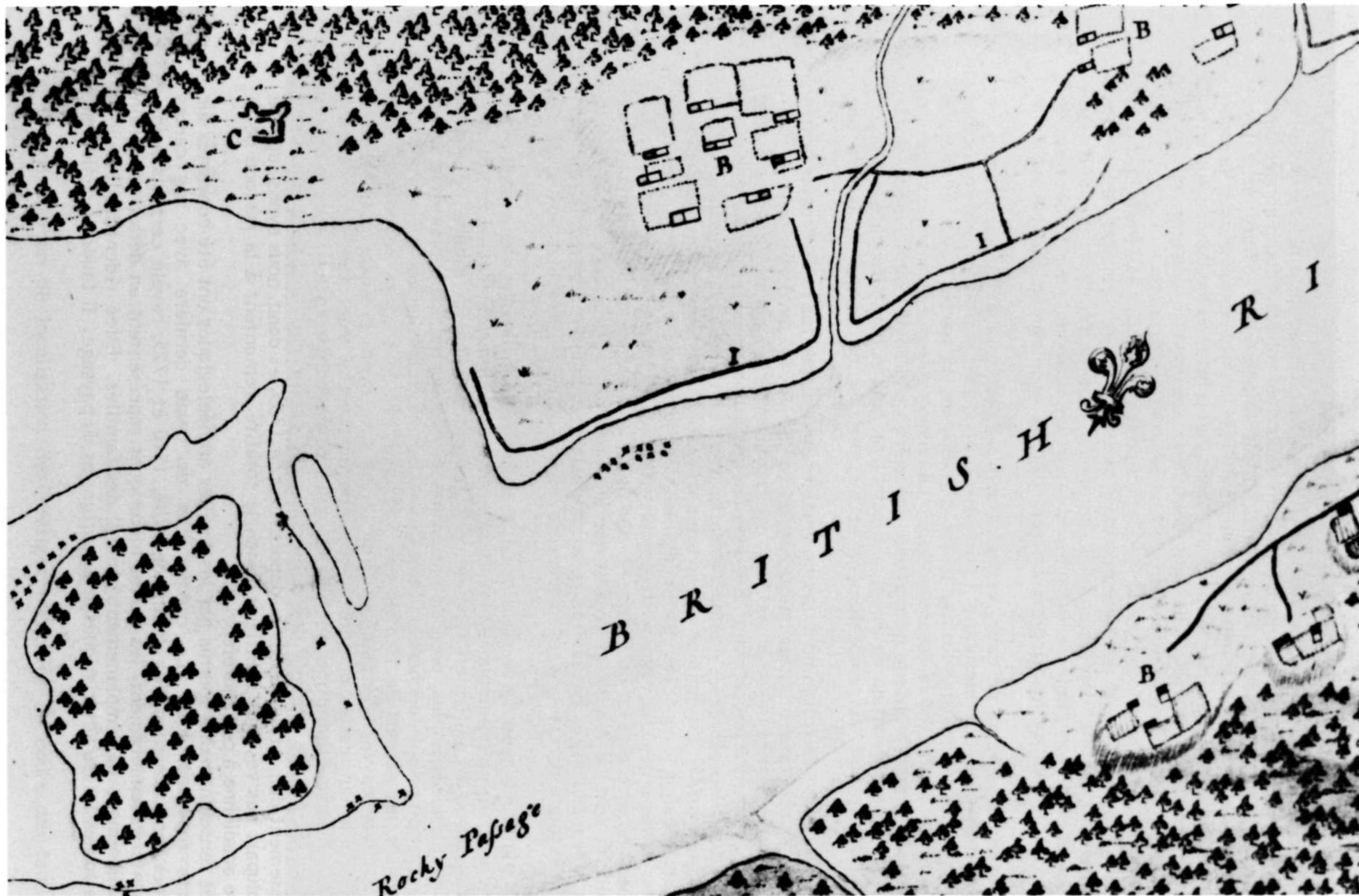


Figure 3. Huit bâtiments figurent sur cette carte de 1725 de la rivière British comme on l'appelait à l'époque. La partie ombragée représente peut-être des maisons tandis que les petits détails non ombragés peuvent être des cours ou des hangars. De grandes cours clôturées renfermant sans doute des potagers sont attenantes à chaque bâtiment. Les barrages sont identifiés par la lettre "I". La lettre "B" indique les "plantations le long de la rivière". (Archives publiques Canada, C-22247.)

## Archéologie

Le site de l'établissement Melanson fut découvert au cours d'un relevé des sites acadiens en 1984. L'une des plus évidentes dépressions du sol fut d'abord sondée pour ensuite faire l'objet de fouilles complètes. Il fut impossible de faire un relevé détaillé du reste de l'établissement au cours de l'été 1984 parce qu'il était presque entièrement recouvert de hautes herbes. Toutefois, au printemps de l'année suivante, un feu d'herbe survenu accidentellement contribua largement à dégager le site et nous permit de faire un relevé minutieux de tous les vestiges visibles.

Le relevé permit de localiser 18 vestiges distincts (voir fig. 4). Parmi les cinq types de vestiges découverts, les ruines de cave sont les plus nombreuses. Six d'entre elles consistent en une dépression plus ou moins carrée d'environ un mètre de profondeur et d'une superficie de 6,5 mètres carrés en moyenne. Sur le côté est de ces ruines se trouve un monticule recouvert d'herbe créé par l'affaissement d'une cheminée.

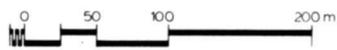
Une septième ruine de cave, vestige numéro 9, est tout à fait différente. À l'intérieur d'un bâtiment mesurant 13 m sur 7 m, l'élément structural principal consiste en une dépression plus ou moins carrée dans la partie ouest et mesure environ 4 m sur 5 m et 1,5 m de profondeur. Les parois presque perpendiculaires de la dépression et sa profondeur permettent de croire qu'il s'agit d'un sous-sol plutôt que d'un lieu de conservation ou d'une cave semblable aux autres. Du côté est de ce sous-sol, on peut voir un empattement et les vestiges de ce qui a pu être une cheminée centrale.

Les deuxième et troisième types de vestiges sont de petites et de grosses buttes circulaires. Les grosses buttes mesurent entre 5,5 et 6,5 m de largeur et sont constituées de pierres des champs; leur contour bien défini permet de croire qu'il s'agit d'empattements importants. Les plus petites buttes mesurent de 3 à 4 m de largeur et semblent être les restes de l'affaissement d'une superstructure. Elles consistent en pierres des champs recouvertes d'herbe et leur contour est moins bien défini. Les moulins à vent, les pigeonniers, les dépendances, les porcheries, les fours extérieurs et les puits-chapelles sont des constructions circulaires qu'on trouvait sur les fermes de cette période en France<sup>19</sup>. On possède beaucoup de documentation sur les moulins à vent en Acadie et on sait que les glacières, et les fours à chaux sont d'autres types d'ouvrages circulaires qu'on trouvait en Acadie, mais on fait rarement mention des deux derniers types d'ouvrages et ils sont toujours associés à la vie militaire<sup>20</sup>.

Le quatrième type de vestiges consiste en une seule ruine, une dépression d'un diamètre de 1,5 m. Son emplacement et sa configuration permettent de croire qu'il s'agit d'un puits. Le dernier type de vestiges consiste en un groupe de quatre structures non identifiables, presque entièrement recouvertes d'aubépine et d'aulne, cette végétation nous empêchant de faire des recherches minutieuses.

Pendant les saisons de fouilles de 1984 et 1985, nous avons sondé deux des ruines de cave, les vestiges numéros 9 et 11, et nous avons presque complètement fouillé la ruine du vestige numéro 8 ainsi que des parties importantes de la cour adjacente. À l'exception d'une pièce de "pearlware" à rebord cranté<sup>21</sup>, aucune de ces fouilles n'a permis de trouver des objets laissant croire que le site aurait servi d'établissement domestique après la déportation de 1755, et donc, nous avons supposé que la plupart des vestiges identifiés, sinon la totalité, remontent à la période de la présence acadienne à cet endroit.

Les renseignements fournis par les fouilles archéologiques ont été consignés sur une carte topographique. La comparaison de cette dernière avec les cartes historiques, notamment celles datant de 1708, 1710 et 1725, révèle certains points intéressants. Premièrement, les cartes historiques représentent en détail le terrain de l'établissement et l'emplacement général des familles. Elles n'identifient cependant pas toutes les caractéristiques architecturales du paysage. Il faudrait également



L'établissement Melanson  
Vestiges archéologiques

Légende

- ruines d'une construction circulaire
- ruines de cave
- △ petite butte circulaire
- ◇ vestige non identifiable
- ◇ dépression circulaire

**Figure 4.** Plan de localisation des vestiges identifiés au cours des fouilles. (B. Gallant.)

se rappeler que le relevé ne tient compte que des structures dont les ruines sont assez importantes pour être visibles. Peut-être y avait-il aussi des constructions de bois, sans cave ni cheminée, dont l'existence ne sera révélée que par des fouilles ultérieures. Ces constructions pourraient être des granges, des hangars et des laiteries.

Deuxièmement, la comparaison de la carte topographique et des cartes historiques nous permet d'attribuer les noms de famille à certaines ruines de cellier. En comparant l'emplacement et le terrain sur les cartes, on peut associer trois groupes de vestiges archéologiques à des familles données figurant sur la carte de 1708. Les vestiges numéros 1, 4, 7, 8 et 9 correspondent aux lieux identifiés comme étant ceux de "m<sup>e</sup> la Ramée, le Belliveau, melancon". Le vestige numéro 11 correspond au lieu identifié comme étant celui de "Alexdre Robicheau" et le vestige 16 correspond à celui de "la Liberté".

Les trois ruines de cave, les vestiges numéros 8, 9 et 11, qui ont été sondées ont toutes révélé une complexe succession de destructions et de réutilisations. Il ne s'agit pas des ruines d'une seule construction, mais plutôt du résultat de cycles de démolition ou de destruction et de reconstruction. Le vestige numéro 8, par exemple, qui a été l'objet de deux saisons de fouilles, a servi de site à au moins trois constructions différentes au cours de l'existence de l'établissement. La plus ancienne était une construction en piquets ou en pieux (voir fig. 5, structure 1). Les pieux, qui mesuraient environ 13 cm de diamètre, étaient enfoncés dans le sol et calés par des pierres des champs. Le bâtiment mesurait 5,85 m de largeur et au moins 10 m de longueur. Cette technique de construction était répandue en Nouvelle-France aux débuts de la colonie. Il s'agit cependant du premier exemple documenté de son utilisation en Acadie.

Par la suite, la structure en piquets a été démolie, le terrain nivelé et une maison à charpente a été construite (voir fig. 5, structure 2). La maison reposait sur une cave peu profonde, grossièrement creusée. L'empattement des murs était à même la surface du sol et consistait en deux assises de pierres liées d'argile corroyé. La cheminée se trouvait à l'extrémité est de la maison. La surface d'ardoise et de basalte de l'âtre débordait de 1,75 m dans la cuisine. Le foyer était en pierres des champs liées avec du mortier fait d'argile rouge locale. Le conduit de la cheminée avait un cadre de bois revêtu d'argile à l'intérieur et de crépi à l'extérieur. Un four à pain était accolé à l'arrière de la cheminée, à l'extérieur de la maison. Des tuiles d'argile molle ont été trouvées sur le plancher du four semi-circulaire. Des argiles d'origine locale malaxées avec des herbes des marais hachées constituaient le torchis utilisé pour remplir la charpente de pièces de bois de la maison. L'extérieur était recouvert de planches<sup>22</sup>.

Ce bâtiment a été détruit par le feu, mais nous ne savons pas quand, ni dans quel contexte. Peut-être s'agissait-il d'un incendie accidentel. Les matériaux utilisés étaient certainement très inflammables et de nombreux documents font état du danger d'incendie très présent à l'époque<sup>23</sup>. Le bâtiment peut aussi avoir été brûlé délibérément. Situé près de Port-Royal, l'établissement Melanson était exposé aux attaques au cours des conflits militaires de cette période. Lors d'une expédition du genre à l'automne de 1710, les marins du navire britannique Dragon vinrent chercher des choux aux alentours de l'établissement Melanson. Les colons tirèrent sur les Britanniques, tuant l'un d'eux et en blessant deux autres. L'équipage du Dragon vint à la rescousse de ses compagnons et, en guise de représailles, incendia deux maisons et deux granges<sup>24</sup>. L'un des bâtiments détruits par cet incendie est peut-être le bâtiment mis au jour en 1984-1985. Quelle qu'en soit la cause, l'incendie du vestige numéro 8 a conservé de nombreux témoins archéologiques puisque pour reconstruire la maison, ses habitants ont enterré la plupart des débris plutôt que de les enlever. L'argile qui recouvrait le conduit de la cheminée affaissée s'est répandue à la grandeur de l'âtre, ce qui a permis de préserver ce dernier ainsi qu'une partie du plancher et de l'empattement. Cela constituait un support pour construire une

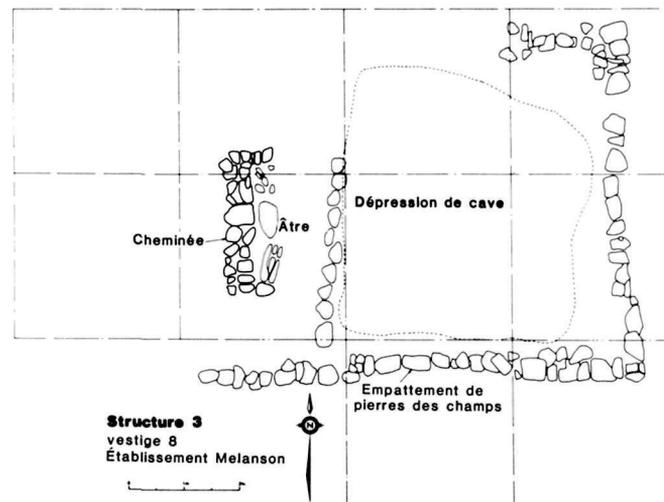
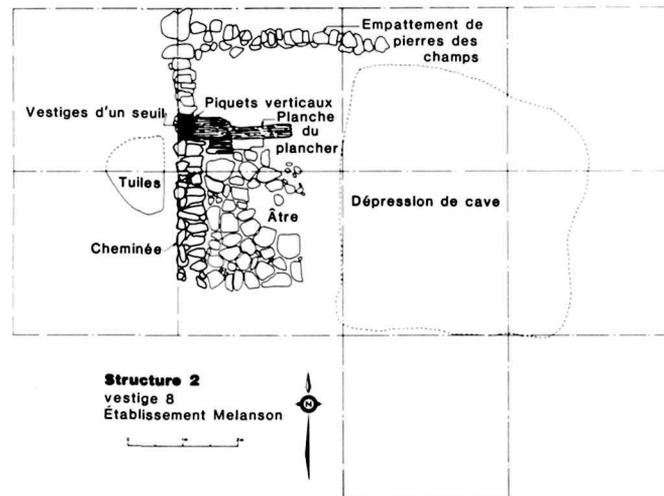
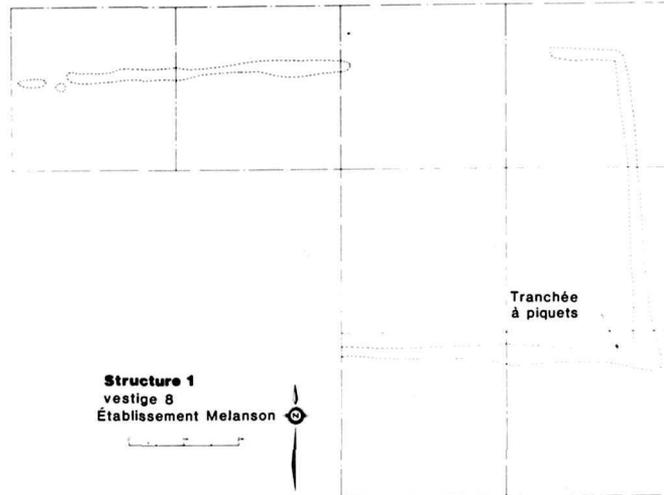


Figure 5. Plans présentant les structures mises au jour lors des fouilles du vestige n° 8. (R. Ruel.)

nouvelle cheminée et un autreâtre. La cave a aussi été recouverte d'une couche d'argile pour lui donner une surface propre et sèche et pour sceller les débris de l'incendie.

Le matériaux sur lequel a ensuite été érigée l'autre maison (la dernière) renfermait un pourcentage important des artefacts trouvés pendant les fouilles. Il y avait notamment une pièce de monnaie française des années 1650, des articles de cuisine en terre cuite fabriqués en France et en Nouvelle-Angleterre, un bouton à calotte de laiton, des ciseaux de fer, des perles de verre, des fragments de chopes et de gobelets à anse en grès à glaçure saline fabriqués en Allemagne, des plombs de vitrail, une hachette en fer, un plomb pour sceller les ballots, un fragment d'une petite chope de grès salin à engobe blanc fabriquée en Angleterre et une cruche en terre cuite en forme d'amphore venant de l'ouest de la région méditerranéenne.

La maison reconstruite sur les ruines de la deuxième était légèrement plus petite que la précédente et mesurait 6,5 m sur 7,4 m (voir fig. 5, structure 3). C'était également une construction à charpente de pièces de bois et à murs en torchis reposant sur une fondation de pierres. Le foyer n'était pas aussi large et l'âtre pas aussi massif que dans la maison précédente. La mise au jour de l'âtre a permis de constater que la base originale était usée, que les pierres de basalte s'étaient sérieusement fracturées sous l'effet de la chaleur et qu'un nouvelâtre avait été construit par-dessus le premier.

Au cours des fouilles dans la cour, juste au nord de la maison, les archéologues ont trouvé un tas de détritits ou de déchets de cuisine parmi lesquels on a dénombré des centaines d'os d'animaux et de coquilles de mollusques, surtout de moules et de palourdes.

Éventuellement la troisième maison connut le même sort que la première: elle fut démolie et le site fut dégagé de ses décombres. Comme le terrain ne fut pas aménagé après la démolition, on ne tenta pas de remplir le creux de la cave ni d'égaliser le terrain où la cheminée s'était affaissée. Nous ne savons pas quand le site fut abandonné, mais comme nous n'y avons pratiquement pas trouvé d'objets datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble probable que ce soit au moment de la déportation des Acadiens en 1755.

## Épilogue

La déportation des Acadiens marqua la fin de presque un siècle d'occupation de l'établissement Melanson. En décembre 1755, environ 1660 Acadiens de la région d'Annapolis Royal furent embarqués sur des navires à destination du Massachusetts, du Connecticut, de New York, de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud. Charles et Ambroise Melanson comptent parmi les Acadiens qui échappèrent à la déportation. Bien qu'âgés, ils se réfugièrent à Québec où ils finirent leurs jours. Jean Melanson et sa famille se retrouvèrent en France avec un groupe d'Acadiens de Cap Sable; quant à la veuve Roy et à Madgeleine Melanson, on ignore quel fut leur sort.

Si les ordres du gouverneur Lawrence furent exécutés à la lettre, tous les bâtiments de l'établissement Melanson durent être détruits en 1755. En remontant la rivière, en octobre 1757, le capitaine John Knox en décrit le triste résultat. "De chaque côté, nous voyons les ruines des habitations et d'immenses vergers de pommiers et de poiriers ploquant sous le poids de leurs fruits; au-delà s'étendent des forêts sombres et épaisses entourées de hautes montagnes."<sup>25</sup> Traduction

Bien que nous en sachions beaucoup sur l'histoire acadienne, particulièrement en ce qui touche à la lutte politique et militaire entre les empires français et britannique, nous savons peu de choses sur nombre d'aspects de la vie quotidienne des Acadiens eux-mêmes – leurs maisons, leurs fermes et les dépendances, leur culture matérielle et leur prospérité. Parce que l'établissement Melanson est un site bien documenté et qu'il recèle de nombreux vestiges archéologiques, il peut donc nous aider à mieux comprendre ces aspects de l'Acadie et les Acadiens eux-mêmes.

## Notes

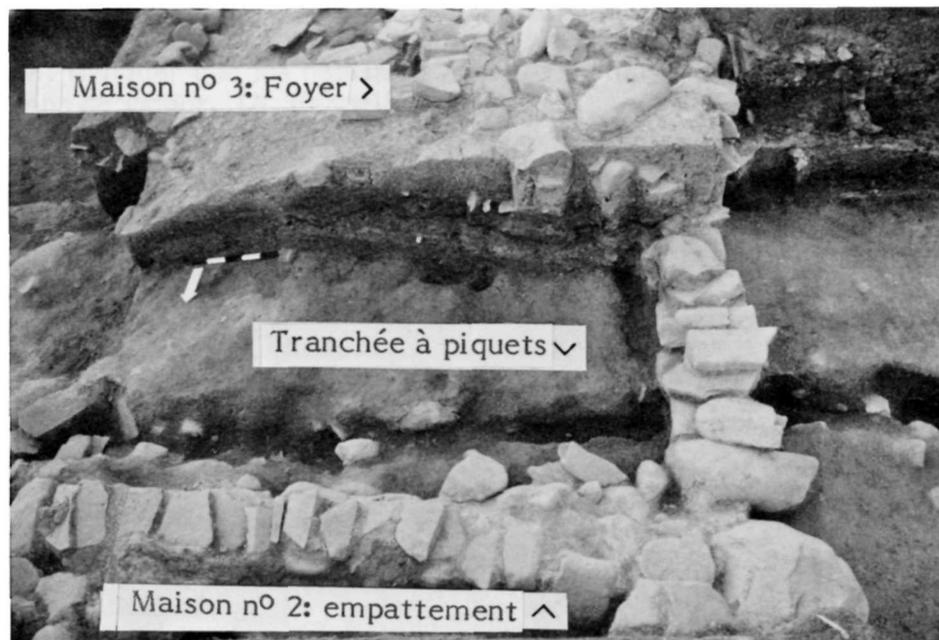
Les fouilles de l'établissement Melanson n'auraient pu se faire sans l'appui des propriétaires actuels, Heather et Gary Woodbury de Port-Royal et monsieur et madame Deitrich Woulter de Thornhill (Ontario). Aussi nous sommes profondément reconnaissants à de nombreuses personnes d'Annapolis Royal et de Port-Royal qui ont donné de leur temps et nous ont aidés de maintes façons.

- 1 Brian Preston, "An Archaeological Survey of reported Acadian Habitation Sites in the Annapolis Valley and Minas Areas 1971", Curatorial Report No. 20, Nova Scotia Museum, 1971; David J. Christianson, "Belleisle 1983: Excavation at a Pre-Expulsion Acadian Site", Curatorial Report No. 48, Nova Scotia Museum, juillet 1984.
- 2 Clarence J. d'Entremont (prêtre), "Du Nouveau Sur Les Melanson", La Société historique acadienne. Les Cahiers, vol. 3, n° 8 (juil.-sept. 1970), p. 339-352; ibid., n° 9 (oct.-déc. 1970), p. 363, 369; "Les Melanson d'Acadie sont français de père et anglais de mère", La Société historique acadienne. Les Cahiers, vol. 4, n° 10 (juil.-sept. 1973), p. 416-419. Voir aussi Dictionnaire biographique du Canada (ci-après DBC), (Presses de l'université Laval, 1966), vol. 1, s.v.: "Charles Melanson". Il y a différentes épellations du nom de famille; Charles signait "Mellanson". Dans ce document, nous écrivons "Melanson".
- 3 Public Archives of Nova Scotia (ci-après PANS), MG11, CO217, vol. 39, fol. 105, "Schedule of the Seigniorial Rents for One Whole Year ...", 1734.
- 4 Archives publiques du Canada (ci-après APC), MG1, G1, vol. 466, n° 8, 1671.
- 5 Ibid., n° 10, "Recensement fait par Monsieur De Meulles Intendant de la nouvelle france ... au commencement de l'année 1686".
- 6 À Boston, Marie était connue sous le nom de ses grands-parents, Laverdure. DBC (Presses de l'université Laval, 1969), vol. 2, s.v.: "David Basset". Son mari, David Basset, prit part à l'expédition de 1690 contre Port-Royal et, à son arrivée, prit Charles Melanson à bord de son navire.
- 7 Jean Roy était encore à Cap Sable le 4 mars 1697 lorsqu'il ondoya un nouveau-né, Magdeleine Amiraut. PANS, MG4, "Acadian Church Records", bobine 2, p. 37, 23 mai 1705.
- 8 APC, MG1, G1, vol. 466, n° 18, "Recensement des habitans du Port Royal, leurs familles, terre en valeur Bestiaux Arbres fruitiers et fusils pour l'année 1698".
- 9 Lors du recensement de 1701, Marie Dugas était veuve. Elle mourut le 7 juillet 1737 et fut enterrée le lendemain dans la cimetièrre paroissial de Port-Royal. APC, MG1, vol. 466, n° 24a, "Recensement du Port-Royal po 1701"; PANS, MG4, bobine 4, 1<sup>er</sup> reg., p. 302-303, 8 juillet 1737.
- 10 PANS, MG4, bobine 2, "Deaths", p. 8, 13 septembre 1707.
- 11 APC, Collection nationale de cartes et plans, Ph/Annapolis/1710, "Plan du Cours de la Rivière du Dauphin, et du Fort du Port Royal y scitué avec la Banlieue dud. Fort, a la Cadie en la Nov.<sup>lle</sup> france".
- 12 APC, MG1, G1, vol. 466, n° 26 bc, "Recensement du Port-Royal a l'accadie de l'année 1707".
- 13 APC, MG1, DFC, n° d'ordre 29, "List of the Heads of Familys Living along the British River & about the Fort of Annapolis Royal with the number of their Children. 19 August 1714"; (En français dans PANS, MG11, CO 217, vol. 1, fol. 193-194, août 1714). Bien que les communautés ne soient pas précisées, les familles de l'établissement Melanson semblent être énumérées à la suite: les quatre familles figurant sur la carte de 1708 et celles des cinq fils. D'autres familles de la côte nord sont énumérées à la suite sur cette liste.
- 14 PANS, MG11, CO 217, vol. 3, fol. 57, mai 1720.

- 15 APC, Report for 1905, vol. 2, append. A, partie 3, p. 199, 21 juin 1745.
- 16 PANS, MG11, CO 217, vol. 39, fol. 100v.-01, 10 août 1733. (Aussi, Nouvelle-Écosse, Dept. of Lands and Forests, Old Grant Book 1, p. 37-38.)
- 17 Ibid., fol. 105, 1745.
- 18 APC, Collection nationale de cartes et plans, H12/210 Annapolis R/(1733), "Plan of the River Annapolis Royal in Nova Scotia America"; *ibid.*, 034217, "Plan of the River of Annapolis Royal in Nova Scotia. Surveyed in the year 1733 by Mr. George Mitchell. Dep<sup>y</sup> Surveyor of the Works, Corrected and Amended from other Surveys & c<sup>a</sup> 1753". En raison de la portée restreinte de ce Bulletin de recherches, nous ne traitons pas de toutes les cartes.
- 19 Pour une introduction à l'histoire de la construction circulaire dans la France rurale, voir G.I. Meirion-Jones, The Vernacular Architecture of Brittany, Édimbourg, John Donald Publishers Ltd., 1982, p. 115-158. Ces pages renvoient à de nombreuses sources.
- 20 APC, Collection nationale de cartes et plans, Ph/250-Fort-Royal-1706, "Plan DU FORT ROYAL À L'ACADIE EN L'ÉTAT QU'ON PROPOSE DE LA METTRE L'AN 1706"; PAC, MG1, DFC, n<sup>o</sup> d'ordre 69M (23 décembre 1706).
- 21 George Savage and Harold Newman, An Illustrated Dictionary of Ceramics, Londres, Thames and Hudson Ltd., 1974, p. 262, s.v.: "Shell-edged", (pearl-ware a rebord cranté).
- 22 Nous avons soumis des échantillons de murs d'argile que nous avons découverts à Alex Wilson du Nova Scotia Museum pour qu'il les compare avec le matériau trouvé lors des fouilles à Belleisle. Bien que les moules d'herbe dans notre matériau ne soit pas bien conservés, il semblerait qu'il s'agisse de la même espèce que l'herbe utilisée à Belleisle, la spartine étalée (spartina patens). Communication personnelle, Alex Wilson, 17 avril 1985.
- 23 Peter N. Moogk, Building a House in New France, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 50-59, donne un aperçu des problèmes causés par les incendies dans les villes et des mesures prises par les responsables pour remédier à la situation.
- 24 "Journal of Colonel Nicholson at the Capture of Annapolis, 1710", Nova Scotia Historical Society Collections, vol. 1, 1879, p. 69.
- 25 John Knox, An Historical Journal of the Campaigns in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760 by Captain John Knox, Arthur G. Doughty éd., Toronto, Champlain Society, 1914, vol. 1, p. 86.



**Figure 6.** Vue d'ensemble (orientation au sud) des fouilles vers la fin de la saison 1984. Noter l'emplacement des vestiges n<sup>os</sup> 8 et 9. Chaque section de fouilles mesure 3 m sur 3 m. (J. Tillotson.)



**Figure 7.** Gros plan du vestige n<sup>o</sup> 8 montrant comment les trois constructions s'articulaient. (A. Campbell.)



**Figure 8.** Marmite à deux anses (hauteur: 21,5 cm). Seuls quelques objets complets en céramique ont été trouvés au cours des fouilles, dans le tas de débris ou sous les décombres enfouis d'une maison incendiée. Cette marmite en terre cuite grossière a été fabriquée en France. (A. Fennell.)



**Figure 9.** Restes d'un squelette de cochon. Ces restes et ceux d'autres animaux devraient fournir des renseignements sur cet établissement agricole. (J. Tillotson.)



**Figure 10.** Boucle de laiton. Les éléments de culture matérielle provenant de l'établissement Melanson comprennent cette boucle, des boutons à calotte de laiton de vêtements d'homme façonnés et trois tessons de porcelaine de Chine. Ces objets sembleraient indiquer que les habitants avaient les moyens et la possibilité d'acheter certains biens de valeur. (A. Fennell.)



**Figure 11.** Plomb. Ce type de plomb servait à marquer les ballots de marchandise. Les artefacts métalliques provenant de l'établissement Melanson sont assez bien conservés et nous avons donc pu retrouver une quantité importante de petits objets comme des épingles, des dés à coudre, une poignée d'épée et autres. (A. Fennell.)



**Figure 12.** Vue d'ensemble (orientation au sud) des fouilles pendant la saison 1984.  
En arrière-plan, la rivière Annapolis et les marais.

R61-9/250F

ISSN: 0228-1236

Publié en vertu de l'autorisation  
du ministre de l'Environnement

© Ministère des Approvisionnements  
et Services Canada 1986

---

Canada